

Avis public

PROJET D'ÉCOSYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-COMEAU, au sein de la MRC de Manicouagan.

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Universel Hydrogène inc. développe ce projet qui comprend un site industriel pour la production d'hydrogène vert et d'ammoniac vert et un pipeline pour la distribution d'ammoniac vert. Le terme « vert » fait référence à la technique de production de l'hydrogène et de l'ammoniac, soit à partir de sources d'énergies renouvelables. La production maximale annuelle est de 20 996 tonnes d'hydrogène vert et de 109 500 tonnes d'ammoniac vert.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-14-044

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 1er mars 2024, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros 418 521-3830 ou sans frais 1 800 561-1616 et sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/>.

31 janvier 2024

Cet avis est publié par Universel Hydrogène inc. conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).